Nouvelles directives

Consignes COVID au PEPS dès le lundi 6 décembre 2021

Dès aujourd'hui, lundi 6 décembre, l'accès aux salles de sport est limité aux personnes, dès 16 ans, disposant d'un certificat COVID en règle (mesures valables jusqu'au 24 janvier).

Le PEPS va évidemment appliquer ces consignes. Pour les joueuses et entraineurs/entraineuses, les conséquences seront les suivantes:

U17: les joueuses ont, majoritairement, moins de 16 ans et ne sont donc pas concernées par ces restrictions. Les joueuses dès 16 ans participant aux entraînements et les entraîneurs devront présenter un certificat valable ou renoncer à venir aux entraînements.

U19: la plupart de joueuses ont plus de 16 ans. Elles devront présenter un certificat COVID à l'entrée de la salle, lors de chaque entraînement ou renoncer à venir aux entraînements. Les joueuses de moins de 16 ans ne seront pas concernées par ces mesures

Modalités d'applications:

Entraînements du lundi et du jeudi: François sera chargé de vérifier les pass COVID des joueuses et entraineurs-entraîneuses au début des entraînements U17 et Quentin en U19, avec l'application "COVID Check". Les joueuses attendent devant la salle que leur certificat soit vérifié avant d'entrer.

Le port du masque est obligatoire avant et après l'entraînement, dans les vestiaires, entrées et couloirs mais pas durant l'entrainement.

La collecte des coordonnées des personnes présentes, obligatoire, est déjà effectuée dans le cadre du relevé de présence J+S.

Pierrot n'a pas de certificat COVID et ne pourra pas être présent aux entrainements et aux matches.

Matches: les modalités d'application seront communiquées par les organisateurs des matches (SVRGE) mais ne devraient pas changer beaucoup par rapport aux consignes actuelles.